



## Le Mot du Président

*Le chemin accompli depuis 15 ans dans notre profession d'agriculteur - méthaniseur est formidable : nos valeurs « **unis pour partager et innover** », notre représentativité et notre légitimité au sein de l'AAMF, la reconnaissance de la méthanisation agricole à tous les niveaux y compris par le chef de l'état dimanche soir.*

*Nous devons continuer, au sein de l'AAMF, à nous enrichir de nos diversités (liées aux particularités des territoires dans lesquels nous vivons, à la multiplicité des systèmes,...) et à **partager** nos expériences d'agriculteur - méthaniseur, être à l'**écoute** les uns des autres, **innover** collectivement en partageant la veille, être présents dans les lieux de pouvoir, et promouvoir la méthanisation agricole ... Car la méthanisation appartient à **tous les agriculteurs** qui osent l'entreprendre (qu'ils soient éleveurs, en polyculture, céréaliers, arboriculteurs, viticulteurs ou autre, en individuels ou en collectifs, en codigestion ou en autonomie, en voie solide ou liquide, en cogénération ou en injection de biométhane, ...) pour que la **méthanisation agricole** fasse progresser **nos vies** et le destin de notre profession.*

*Enfin, notre responsabilité vis-à-vis de l'ensemble des agriculteurs de France est de leur dire que s'ils s'impliquent à part entière, la **valeur ajoutée** ne va pas leur échapper comme ça a été le cas dans les filières alimentaires.*

*Bonnes fêtes de fin d'année à tous,  
**Francis CLAUDEPIERRE***

### Au Sommaire :

- AAMF : nos valeurs et notre projet fédérateur
- AAMF : les grandes lignes du Plan d'actions 2018
- Zoom sur *la Charte AAMF*
- Actus AAMF
- Actus réglementaire
- AAMF et vous

## AAMF : Nos valeurs et notre projet fédérateur

Les administrateurs de notre Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France se sont réunis pour 2 journées de réflexion et d'orientation stratégique les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Ces 2 jours ont été l'occasion de réaffirmer nos valeurs et de définir un projet commun fédérateur.

***Nos valeurs : AAMF représente et fédère tous les agriculteurs qui exploitent leur méthaniseur en lien avec leur métier d'agriculteur pour leur garantir un juste retour de la valeur ajoutée générée.***

***Notre projet fédérateur : Chaque adhérent d'AAMF doit agir, à son niveau, dans l'intérêt des adhérents pour le développement de la filière méthanisation fidèlement aux valeurs de l'AAMF.***

- ✓ Assurer le bon fonctionnement de mon unité de méthanisation et respecter la réglementation.
- ✓ Contribuer au développement durable de mon territoire.
- ✓ Réaliser avec mes partenaires une valorisation vertueuse des matières organiques.
- ✓ Me former et associer mes collaborateurs dans une démarche d'amélioration continue.
- ✓ Garantir la sécurité de mon installation et des personnes y travaillant.
- ✓ Assurer la traçabilité pendant tout le cycle du procédé de méthanisation.
- ✓ Optimiser la valorisation agronomique du digestat, gage de la santé des sols.
- ✓ Partager mon expérience avec mes collègues de l'AAMF et participer aux travaux de recherche et d'innovation.

Merci aux familles Espinasse, Canac-Paulhe et Grimal  
pour leur accueil chaleureux  
lors des dernières rencontres des adhérents AAMF en Aveyron.  
- Septembre 2017 -



## AAMF : les grandes lignes du Plan d'actions 2018

En réponse aux attentes des adhérents aux situations multiples, les administrateurs ont élaboré le plan d'actions 2018 dont les grandes lignes et prochaines échéances sont les suivantes :

### ❖ Capitalisation - Retour d'expériences

Présentation de la ferme AAMF à l'AG de juin 2018

Données technico-économiques de 60 sites en lien avec les OPA / Juin 2018

Retour d'expériences :

« Méthanisation collective » / synthèse enquête mars 2018

« Fonctionnement voie solide » / enquête en cours

« Problèmes construction et fonctionnement » / enquête en cours,

« petite méthanisation », « Digestat agricole »,

« Cogénération », « Injection »

### ❖ Déploiement du projet fédérateur au travers de la Charte

25% des adhérents audités en 2018 pour adapter la charte à la diversité des installations (cf. témoignage ci-dessous)

5 réunions régionales pour accompagner la mise en place de la charte / 1<sup>er</sup> semestre

100% des adhérents audités en 2020

### ❖ Recherche et Développement - Innovation

Agronomie, digestat, biologie, Bio GNV, Gaz hydrogène,...

### ❖ Vie du réseau

Communication interne auprès des adhérents : aamf-tous, Flash info tous les 2 mois

Rencontres des adhérents / 5-6 février 2018 (cf. détail ci-après)

### ❖ Vie des régions

1 représentant AAMF par Région

Journées régionales (AAMF avec partenaires)

### ❖ Présence dans les instances de décisions

AAMF incontournable et présent dans les instances de décisions nationales et régionales.

## Zoom sur la Charte AAMF

**Rappel des objectifs de la Charte AAMF :** La charte est un outil d'amélioration continue pour faciliter notre quotidien et renforcer notre professionnalisme dans l'exploitation de nos unités de méthanisation (Mutualisation d'outils d'enregistrements réguliers, de bonnes pratiques : classeur/clé USB, réunions charte, ...).

De plus, la charte permet d'être mieux préparé en cas de contrôle. La Charte est aussi là pour mettre en avant la démarche qualitative des agriculteurs-méthaniseurs en parallèle des objectifs quantitatifs de production d'énergie renouvelable.

### Le 20 novembre 2017, 1<sup>er</sup> audit de la Charte AAMF chez Béatrice

(adhérente AAMF et agricultrice-méthaniseur en Normandie) nous partage comment elle a vécu ce 1<sup>er</sup> audit : « La réalisation d'un audit est très bénéfique. Nous sommes continuellement sur notre unité de méthanisation et nous ne voyons plus les détails. L'œil nouveau d'un auditeur nous apporte des remarques et parfois des solutions très simples et pratiques pour une meilleure organisation. Il s'adapte à la taille de l'entreprise et à ses propres besoins notamment en matière d'accueil sur le site, d'exigence de documents : un seul imprimé peut répondre à deux ou trois exigences de la charte. L'audit nous rappelle les obligations réglementaires que nous pourrions oublier. Je n'ai pas vécu l'audit comme un contrôle avec sanction mais comme un outil de progrès qui contribue à nous professionnaliser collectivement ».

**La Charte AAMF lors des prochaines rencontres :** Présentation de la synthèse des 5 premiers audits réalisés à blancs chez quelques adhérents  
Illustration de la valeur ajoutée de la charte AAMF lors des visites.

## Actus AAMF ...

- ❖ **Le 21 décembre 2017** : AAMF signe une convention multipartenaire qui a pour objectif de communiquer auprès des agriculteurs dans la perspective du développement d'une filière méthanisation et des différentes valorisations du biogaz (injection de biométhane et cogénération) portée par les agriculteurs : Il ne s'agira pas de communiquer pour construire à la hâte des méthaniseurs mal réfléchis avec comme seule mission l'atteinte d'objectifs quantitatifs. Cette communication vers les agriculteurs aura pour finalité la construction d'unités de méthanisation créatrice de valeur ajoutée pour le territoire, avec un fonctionnement technico-économique pérenne.
- ❖ **19 janvier 2018** : Conseil d'administration d'AAMF.
- ❖ **23 janvier 2018** : Formation sécurité en Moselle.
- ❖ **5-6 février 2018** : Rencontres des adhérents à proximité de Cholet
  - Lundi 5 février - Rendez-vous à 18h pour un repas et une soirée conviviale.
  - Mardi 6 février - **Matin** : tour de table des participants suivi, d'échanges en ateliers / thématiques en lien avec le plan d'actions d'AAMF.
  - **Après-midi** : 5 visites d'unités de méthanisation en voie solide et infiniment mélangé avec illustration de la valeur ajoutée de la charte AAMF.
  - **Soir** : **débriefing** des visites, **repas et soirée conviviale**
  - Mercredi 7 février - petit déjeuner suivi au bon vouloir de chacun d'échanges sur le stand AAMF au Salon biogaz Europe à Nantes.



## Actus réglementaires

- ❖ Arrêté du 30 novembre 2017 paru au JO le 3 décembre 2017 : **réfaction jusqu'à 40% des coût de raccordement électricité et gaz.**
- ❖ Arrêté du 2 novembre 2017 paru au JO le 21 novembre 2017 : **contrôle (tous les 4 ans) des installations de production d'électricité > 100 kWé.**

## AAMF et vous :

- ✓ **Communication entre les adhérents** : l'adresse [aamf-tous@googlegroups.com](mailto:aamf-tous@googlegroups.com) vous permet de poser des questions ou de partager une problématique technique avec tous les adhérents AAMF.
- ✓ **Communication des adhérents vers les administrateurs et l'animation AAMF** : l'adresse [agriculteursaamf@gmail.com](mailto:agriculteursaamf@gmail.com) est celle de vos contacts quotidiens. Elle est gérée par Annelise qui est chargée de transmettre les demandes aux administrateurs concernés ou à Denis Ollivier en fonction des thématiques. Vous pouvez également joindre Annelise au 06.70.20.17.50.

**Adhérents d'AAMF : n'hésitez pas à contacter vos administrateurs pour leur faire part de vos demandes et propositions : [agriculteursaamf@gmail.com](mailto:agriculteursaamf@gmail.com)**